

L'Association des Chats Errants de Bugey Sud

L'Association existe depuis janvier 2020, d'abord pour la ville de Culoz puis a étendu son territoire à la demande de la CCBS. Notre but principal est d'accompagner les communes partenaires dans la gestion des campagnes de stérilisations de chats errants afin de ralentir voire stopper leur prolifération.

Nous n'avons pas de locaux et fonctionnons uniquement grâce à des bénévoles qui prêtent leur force à coté de leurs vies professionnelles, personnelles & familiales.

Les piliers de nos actions : trappage et stérilisation ; accueil de chatons en Famille d'Accueil pour les sociabiliser avant adoption ; sensibilisation de la population aux limites du nourrissage et à la stérilisation.



LA STERILISATION

Une chatte peut être fécondée à partir de 4-6 mois, avoir jusqu'à 6 chatons par portée, et jusqu'à 3 portées par an. Les chiffres montent vite : 12 chatons la première année, 144 la deuxième et jusqu'à plus de 1700 la troisième année. Des colonies se créent donc très vite et abritent autant de chats que les sources de nourriture peuvent alimenter. Les risques de maladies et de consanguinité se décuplent, tout comme les nuisances (bagarres, marquage urinaire, détérioration des jardins...).

Si votre chat n'est pas stérilisé, il risque de disparaître plusieurs jours durant les périodes de chaleur pour aller féconder les chattes errantes. Vous participez ainsi à la surpopulation de chats errants. Il est donc important de faire stériliser votre chat.

Les mairies, en collaboration avec les associations, se chargent de trapper les chats et de les emmener chez les vétérinaires où ils seront stérilisés puis relâchés sur le lieu de capture dès le lendemain. Et, lorsqu'il y a des chatons, ils peuvent être recueillis chez des familles d'accueil bénévoles, sociabilisés avant d'être mis à l'adoption.

L'IDENTIFICATION

L'identification est **obligatoire** avant les 7 mois du chaton, pour les particuliers tout comme pour les associations et les communes, par tatouage dans l'oreille ou puce électronique. Attention, si une commune ou une association trappe un chat non identifié, qu'il ait un propriétaire ou non, il sera stérilisé, identifié au nom de la commune ou de l'association et proposé à l'adoption.

J'ai trouvé des chatons, que faire ?

- Les chatons de moins de deux mois sont vraiment petits et pèsent moins d'1 kilo. Assurez-vous, en observant de loin pour ne pas les déranger, que la mère s'en occupe. Si elle est absente pendant 4 à 5h, cela est inquiétant. Contactez une association qui vous dira quoi faire.
- S'ils sont à l'abri avec leur mère, laissez de l'eau à proximité pour que la maman n'ait pas à se déplacer beaucoup. Et, contactez l'association partenaire de la commune pour les informer en attendant que les chatons aient l'âge d'être récupérés. (Suivant la place dans les associations et le niveau de sociabilité de la minette, certaines peuvent prendre la minette et les petits afin de les mettre en sécurité et finir l'allaitement)

LE NOURRISSAGE

Le nourrissage des chats errants est un point clé pour éviter leur prolifération.

Il est important de ne pas rendre les chats errants dépendants de l'humain pour se nourrir. Il ne faut donc pas laisser de la nourriture disponible tout le temps. Les chats viendraient profiter de ce buffet à volonté gratuit et perdraient leur instinct de chasse car c'est bien plus facile et confortable ainsi. Mais que se passera-t-il si vous déménagez ?

Ne nourrissez donc **que** les chats affamés, en petite quantité et à un moment spécifique de la journée, cela aidera à les trapper pour les faire stériliser. Moins vous nourrissez, moins il y aura de reproduction.

Si vous nourrissez déjà des chats errants, réduisez la quantité petit à petit et ne donnez qu'une fois par jour. Cela aide les associations à ensuite trapper les chats.

Préférez nourrir votre chat en intérieur ou surveillez que seul le vôtre mange dans sa gamelle.

🔍 Un nouveau chat dans le quartier : les bons gestes à adopter

- Demander aux voisins si c'est un nouveau membre de leur famille.
- Diffuser la photo en mairie et sur les sites dédiés (pet alert, chat perdu, etc.).
- Si vous pouvez le manipuler, regardez son oreille pour voir s'il est tatoué. Emmenez-le chez le vétérinaire pour voir s'il est identifié, c'est gratuit.
- Si le chat n'a pas de propriétaire, contactez la mairie pour connaître les associations qui stérilisent les chats errants... ou qui peuvent trouver un foyer aimant pour le chat.
- Et surtout, ne le nourrissez pas ! Sauf s'il est vraiment affamé et amaigri. Auquel cas, donnez-lui seulement de l'eau et une poignée de croquettes (jamais de lait de vache) pas plus d'une fois par jour, jusqu'à ce qu'il ait assez de force pour chasser de nouveau. Surveillez bien que seul ce chat vienne se nourrir, sinon vous allez vous retrouver à nourrir tous les chats du quartier.

QUELQUES CHIFFRES

Du 1^{er} janvier au 8 décembre 2025 : 84 chats stérilisés, 41 chatons adoptés, 3 encore en famille d'accueil, 2 euthanasiés à cause de problème de santé, 3 décédés.

REJOINDRE L'ASSOCIATION

Soutenez-nous en adhérant pour 12€ annuel, ou en faisant des dons. Suivez-nous sur Facebook pour être au courant de nos actualités.

Vous avez du temps, vous souhaitez mettre la main à la pâte ? Devenez bénévole !



Aidez-nous en posant des affiches, tenant les stands lors de nos événements comme les collectes et marchés. Vous pouvez aussi participer aux trappages ou devenir famille d'accueil de chatons. Nous couvrons tous les frais jusqu'à l'adoption, vous les garderez quelques semaines à 1 mois, jusqu'à ce qu'ils trouvent leur famille pour la vie.